

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 12 (1966)

Heft: 7-8

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON DE BALE

« CIBA » et « FARBWERKE HOECHST »
UNISSENT LEURS EFFORTS
DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

La maison Ciba S.A., de Bâle, et l'entreprise des produits chimiques « Farbwerke Hoechst Ag », à Francfort-sur-le-Main, ont décidé d'unir leurs efforts dans la recherche sur le métabolisme lipidique, en tenant spécialement compte de l'artériosclérose. Rappelons que les lipides, qui sont des corps gras, jouent un rôle important dans les phénomènes vitaux.

La prophylaxie et la thérapeutique des variations malades du métabolisme lipidique posent encore aux chercheurs de multiples problèmes. Malheureusement, ces maladies se rencontrent très fréquemment au sein de notre société civilisée.

DISTINCTION CINEMATOGRAPHIQUE POUR GEYGY

Le Festival américain du film documentaire a décerné le premier prix, catégorie « Science médicale », à la société « J. R. Geygy S.A. », de Bâle, pour son film « Diagnostique de la cardiopathie congénitale ».

† JEAN ARP : BIOGRAPHIE

Considéré comme l'un des principaux représentants de l'art abstrait, Jean Arp était né à Strasbourg le 16 septembre 1887. Il fut élevé à l'Académie des Beaux-Arts de Weimar, de 1905 à 1907. Il vint ensuite à Paris où il suivit, en 1908, les cours de l'Académie Julian.

En 1916, il participa à la fondation du mouvement « Dada » et joua un rôle important dans le surréalisme.

Membre d'« Abstraction-Création », de 1931 à 1936, Jean Arp fut membre du Comité du Salon des réalités nouvelles de 1946 à 1948.

Jean Arp a produit des papiers collés, des sculptures sans socles et a illustré de très nombreux ouvrages. On trouve de ses œuvres dans les principaux musées du monde, notamment à Bâle, Zurich et New York. Il a en outre participé à la décoration du palais de l'Unesco à Paris.

Jean Arp a succombé à un infarctus, à l'hôpital des Bourgeois de Bâle. Sa dépouille mortelle a été transférée à Locarno où il vivait et travaillait depuis de nombreuses années.

Locarno lui avait décerné en 1965 le titre de bourgeois d'honneur en reconnaissance des œuvres d'art qu'il avait offertes à cette ville et qui ont trouvé place dans le musée d'art contemporain, récemment aménagé au château Visconteo.

Jean Arp devait recevoir dans quelques semaines le prix Goethe pour l'ensemble de son œuvre de

sculpteur, de peintre et de poète. Jean Arp écrivait aussi bien en français qu'en allemand.

Jean Arp fut avec Klee et Kandinski fondateur du mouvement artistique des « Chevaliers bleus » créé en 1909 à Weggis, au bord du lac de Lucerne.

Au cours de sa carrière, Jean Arp s'est vu décerner de nombreux prix, notamment le prix international de sculpture de la biennale de Venise en 1954, le prix de sculpture de la ville de Padoue en 1957 et le prix d'art de la Rhénanie du Nord-Westphalie en 1964.

CANTON DE BERNE

LE SYNODE VALAISAN
INVITE LE PROTESTANTISME SUISSE
A SE PRONONCER SUR
LA QUESTION DES ECOLES PROFESSIONNELLES

Le Synode de l'Eglise réformée évangélique du Valais, réuni en session extraordinaire à Viège, a procédé au renouvellement de son bureau qui est constitué comme suit : président, M. W. Sedlatchek (sortant), Sion ; vice-président, M. K. Schmid (nouveau), Sierre ; secrétaire, M^{me} L. Reist (sortante), Sion. A la suite de la démission du Conseil synodal de MM. A. Richon, président ; M. Hamsler et R. Demont, le Synode a appelé pour les remplacer : M^{me} W. Syz-Huber (Sierre), M. R. Baum (Naters) et M. J.-P. Magneat, ingénieur-chimiste à Monthey, qui se voit confier la présidence.

Convié à réviser le statut des écoles protestantes, le Synode a adopté une modification de la Constitution de l'Eglise (titre IX), rappelant sa position de principe sur cette question :

a) L'Eglise réformée évangélique du Valais est attachée au principe de l'école publique confessionnellement neutre telle qu'elle est définie par la Constitution fédérale.

b) Toutefois, le caractère confessionnel de l'école publique valaisanne oblige l'Eglise réformée à maintenir ses propres écoles.

Au sujet de cette question, le Synode a encore voté une résolution à l'intention de l'Assemblée de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse convoquée à Bâle. Cette résolution dit notamment : « Le Synode de l'Eglise réformée évangélique du Valais (...) »

Préoccupé par les différences considérables d'interprétation et d'application, d'un canton à l'autre, des dispositions de l'article 27 de la Constitution fédérale : constatant que le catholicisme a défini très nettement ses objectifs dans le domaine scolaire et qu'il poursuit méthodiquement une politique tendant à l'introduction générale de l'école confessionnelle, souhaite que le protestantisme adopte une position de principe unanime et claire et demande

à la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse :

1) de procéder à une enquête approfondie sur les diverses situations cantonales, et

2) de préparer la publication d'un manifeste dans lequel la position du protestantisme suisse soit exprimée sans équivoque.

Lors de sa session des 20 et 21 juin, l'Assemblée des délégués de la Fédération des Eglises protestantes de la Suisse a fait siennes les propositions de l'Eglise valaisanne : une enquête sera ouverte sur les modalités d'application de l'article 27 de la Constitution fédérale dans les différents cantons, au vu de laquelle les Eglises protestantes suisses prendront les mesures qui s'imposent.

A PROPOS DES PREVISIONS METEOROLOGIQUES CONCERNANT LE VALAIS :

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT SUISSE DE METEOROLOGIE EXPOSE LA SITUATION

Il y a quelques jours, M. Francis Germanier, conseiller national, de Veytroz, écrivait au directeur de l'Institut suisse de météorologie pour se plaindre des prévisions météorologiques relatives au Valais, lesquelles, affirmait-il, sont souvent inexactes. Copie de sa lettre fut envoyée à M. Tschudi, conseiller fédéral, chef du Département de l'Intérieur, dont relève l'Institut suisse de météorologie.

Le directeur de l'Institut, M. R. Schneider vient de répondre par une lettre circonstanciée, dont copie a également été envoyée à M. Hans-Peter Tschudi, au conseiller national valaisan pour lui donner toutes explications utiles.

L'Institut admet que la prévision météorologique du 9 juin dernier, valable pour le lendemain, n'était pas exacte. Pourtant, tous les documents à disposition laissent entrevoir une aggravation du temps. Pour d'autres jours, les prévisions se révèlent exactes.

« Vous faites allusion, ajoute le directeur de l'Institut à l'adresse de M. Germanier, à la somme de 5.681.540 F à laquelle se monte le budget de notre Institut en 1966. Signalons que le dixième à peine de celui-ci est consacré au service des prévisions météorologiques générales, cette tâche — bien que l'une des plus importantes attribuées à notre Institut — n'étant pas la seule. En effet, une bonne part du montant ci-dessus est destinée au service de l'aéronautique (près de 100 employés tant à Genève-Cointrin qu'à Zurich-Kloten), où la météorologie joue un rôle primordial pour l'aviation. D'autre part, nos sections de climatologie et de lutte contre la pollution de l'air sont appelées à faire des campagnes de mesures et des expertises d'une ampleur considérable, dont les résultats sont utilisés avec grand profit

par les services d'amélioration du territoire, de planification de l'agriculture, par les usines hydroélectriques, thermoélectriques et atomiques, les entreprises de génie civil, etc.

« Enfin, une part de nos crédits est affectée à de travaux de recherche, lutte contre la grêle, intensification des précipitations, mesures de l'électricité atmosphérique, et aussi — je tiens à le relever, — pour chercher à améliorer la qualité des prévisions. Quant aux prévisions météorologiques émises pour le Valais, nous convenons qu'elles n'atteignent pas toujours le même degré de qualité que celles que nous faisons pour les autres régions de la Suisse : si, pour ce qui concerne l'évolution de la situation météorologique, le taux d'exactitude atteint 80 à 83 %, je dois reconnaître que, touchant la nébulosité et la durée d'insolation, ce taux varie entre 72 et 75 % seulement. Mais il est un fait que, dans un pays au relief tourmenté comme le nôtre, le problème de l'établissement de prévisions combinant concision et exactitude est beaucoup plus complexe que dans les régions plates. En résumé, on peut dire ce qui suit quant à ce problème : la météorologie n'est pas, aujourd'hui, avancée au point qu'on ne puisse éviter des erreurs de pronostics. Bien qu'il soit possible d'espérer une amélioration notable dans un avenir pas trop éloigné, grâce à des méthodes plus objectives et à l'utilisation de calculatrices, des fautes d'appréciation se produiront toujours. Vous n'êtes pas sans savoir combien, par exemple, le foehn peut influencer le temps. Les météorologistes vouent depuis longtemps leurs efforts, et cela non seulement en Suisse, mais particulièrement en Autriche, à l'établissement d'une bonne théorie du foehn, afin de pouvoir en tirer des règles pratiques pour la prévision. Malheureusement, les moyens mis à notre disposition pour la recherche sont insuffisants pour nous permettre une étude approfondie de ces problèmes ».

Le directeur de l'Institut déclare en conclusion regretter que l'Institut ne puisse pas fournir les prévisions idéales pour l'agriculture, le tourisme et tous les usagers de façon générale, comme ceux-ci le désireraient. Il faut tenir compte aussi des difficultés de la tâche de l'Institut et montrer quelque indulgence pour son activité. »

LE PERSONNEL FEDERAL OFFRE 22 AMBULANCES A L'AFRIQUE

A Berne s'est déroulée, en présence de nombreuses personnalités civiles, politiques, militaires et religieuses, la manifestation réservée au départ des 22 ambulances destinées à 12 pays d'Afrique.

Rappelons que ces ambulances ont été achetées par l'œuvre du personnel de la Confédération suisse en faveur des lépreux. Ces 22 véhicules représentent une

somme de 530.000 francs qui a été recueillie auprès des employés fédéraux entre 1963 et 1965.

Les 22 véhicules blancs, ornés chacun d'un écusson cantonal et de la croix-fédérale, portant l'inscription en français et en anglais : « don du personnel de la Confédération suisse », ont été alignés, telle une compagnie de notre armée, sur la place fédérale, face au Palais. Puis, la fanfare des « Ecuyers » de Berne, ouvrit la cérémonie par une marche gaie.

M. Willy Monnier, président du Comité d'action, a notamment déclaré, dans son allocution, que grâce au personnel fédéral, quelque 50.000 lépreux pourront ainsi bénéficier des soins que nécessite leur état. La cérémonie, a-t-il poursuivi, n'est point là pour glorifier notre action, mais pour prouver aux yeux de tous qu'en s'unissant, il est possible d'obtenir des résultats positifs et ceci, pour le bien de son prochain. Il rappela, en outre, que le Comité d'Action n'a eu aucun frais administratif et qu'ainsi l'intégralité des dons a pu être destinée à l'achat et au transport de ces véhicules.

En parlant de l'avenir, M. Monnier a dévoilé les buts que s'était encore fixés le Comité d'action. Citons, notamment, la construction de pavillon pour lépreux, en Europe. Mais pour réaliser ce vœu, il faut que le personnel fédéral continue de bien vouloir consacrer un franc par mois pour cette œuvre et, a-t-il ajouté, la réussite de cette entreprise ne laisse aucun doute, lorsque l'on considère le résultat obtenu par l'action « Ambulance ».

MM. René Hemmeler, pasteur à l'Eglise française de Berne ; Hans Dueby, président de l'Union fédérative du personnel des administrations et entreprises publiques ; Mgr Peter Spaeni, directeur des Œuvres missionnaires pontificales et M. Roger Bonvin, conseiller fédéral ont en outre pris la parole.

Après que l'hymne national suisse eut été interprété par la fanfare des « Ecuyers », les 22 ambulances, en un impressionnant cortège, défilèrent dans les rues de la ville fédérale symbolisant ainsi le grand voyage qu'elle auront à parcourir avant qu'elles puissent rendre les services dont les lépreux ont tant besoin.

L'AIDE SUISSE A L'ETRANGER EN 1965

L'aide suisse à l'étranger, dont l'organisation rappelle la structure fédérale de notre pays, réunit une communauté de travail, qui n'a pas son pareil hors de nos frontières, la majorité des grandes œuvres d'entraide suisses travaillant à l'étranger. Ainsi groupées, celles-ci ont la possibilité de sauvegarder leur originalité et de rester à la hauteur de leur tâche, tout en coordonnant leurs activités dans un esprit constructif. L'utilité de cette collaboration ressort du rapport que l'aide suisse à l'étranger vient de publier sur le travail accompli en 1965.

Vu l'importance croissante des initiatives en faveur de l'Inde, l'aide suisse à l'étranger a de nouveau employé au profit de ce pays près d'un tiers des ressources disponibles pour 1965. Les projets financés concernaient surtout la construction de centres de formation agricoles, l'amélioration des installations d'irrigation et la réintégration des lépreux dans la vie professionnelle. Des sommes supplémentaires ont été versées pour la création d'un centre social et pour l'équipement d'un atelier d'apprentissage.

L'accent a été mis également sur l'aide à l'Algérie. De nouvelles contributions ont été accordées aux fins de favoriser le développement des travaux forestiers et l'exploitation d'une scierie dans les monts Aurès. De fortes sommes ont d'autre part été engagées en faveur d'une école professionnelle d'artisanat, d'un home pour enfants abandonnés et d'un centre d'habitation et d'hospitalisation. L'aide suisse à l'étranger s'est occupée d'autres pays encore, et notamment du Congo, du Cameroun et de la Grèce. Dans ces trois Etats, l'aide suisse à l'étranger a participé respectivement à l'agrandissement d'un gymnase, à des initiatives de secours aux étudiants, et à la reconstruction de villages de montagnes détruits pendant la guerre. En Grèce, elle a aussi contribué à l'agrandissement de la section agricole d'une école normale.

Pour son activité dans les régions de misère, l'aide suisse à l'étranger a disposé, en 1965, d'environ 3 millions de francs. Ces fonds, dont l'emploi est soumis au contrôle fédéral des finances, comprennent les contributions de la Confédération, les versements de 103.000 donateurs et le produit de la vente de 480.000 insignes. En plus des travaux décrits ci-dessus, il faut poursuivre la « Campagne mondiale contre la faim » lancée par la F.A.O.

Le Conseil fédéral a chargé l'aide suisse à l'étranger de mener à bien les initiatives déjà en cours (auxquelles sont consacrées au total 3,4 millions de francs dont 1,5 million de francs de la part de la Confédération et de 1,9 million de francs provenant des collectes spéciales), car le Comité national suisse créé à cet effet a été dissous à fin 1965. C'est donc l'aide suisse à l'étranger qui s'est occupée au Brésil, du développement de colonie agricole de Pindorama, et des possibilités de formation artisanale et agricole dans la colonie des jeunes de « Veracruz ». Il faut également placer, dans le contexte les efforts faits, au Tchad, pour améliorer l'élevage, et en Inde, pour créer trois centres de formation agricole. Toutes ces initiatives visent à résoudre le problème lancinant de la faim, et à donner aux hommes une nourriture suffisante, condition première de leur évolution.

ALLEGEMENTS POUR LE PLACEMENT DE FONDS ETRANGERS

Le Conseil fédéral avait apporté le 1^{er} avril divers allègements aux prescriptions relatives au placement de fonds étrangers. Jusqu'ici, ces allègements n'ont pas suscité d'importants afflux de fonds

dans notre pays. Au contraire des capitaux sont sortis de Suisse durant les premiers mois de cette année, parce que les taux d'intérêt sont sensiblement plus élevés dans d'autres pays. Par conséquent, notre balance des paiements est devenue déficitaire, alors que la balance des revenus doit être pour ainsi dire équilibrée.

Etant donné ce changement de la balance des paiements, le Conseil fédéral a décidé que le placement de fonds étrangers en obligations d'emprunts ou en bons de caisse suisses serait autorisé sans restriction à partir du 23 juin. Les autres limitations, notamment l'interdiction de placer des fonds étrangers dans des actions et des immeubles suisses, restent encore en vigueur. Comme il est impossible de prévoir l'évolution des mouvements internationaux de capitaux, les autorités se réservent de supprimer ces allègements si des afflux de fonds excessifs de l'étranger venaient à provoquer de nouvelles poussées d'expansion.

Le Conseil fédéral souligne que ces allègements ne constituent pas un revirement de la politique conjoncturelle actuelle, mais simplement une adaptation des prescriptions en vigueur à la nouvelle situation de la balance des paiements. On ne saurait donc en déduire que les mesures prises pour réduire les tensions inflationnistes, qui se manifestent encore dans notre économie, sont devenues superflues. Il demeure nécessaire, au contraire, de suivre une politique prudente.

(Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le taux d'escompte a été porté à 3 1/2 donc 1 % d'augmentation. - La Rédaction).

SEMAINE DE 44 HEURES EN 1968 AU PLUS TARD

Après deux jours de débat, le Conseil national a décidé d'accorder la semaine de 44 heures au personnel d'exploitation de la Confédération en 1968 au plus tard. Cette proposition a obtenu 96 voix, contre 71 à la proposition socialiste d'accorder la semaine de 44 heures l'année prochaine déjà. Le projet sera examiné en septembre par le Conseil des Etats.

CONGRES INTERNATIONAL DE LA SOIE POUR 1966

Le X^e Congrès international de la Soie a eu lieu du 21 mai au 4 juin à bord d'un navire, sur la Méditerranée. Vingt-quatre pays y participaient.

Le Congrès prit connaissance de la constante augmentation de l'emploi de la soie. La production mondiale s'élève à environ 33.000 tonnes de soie brute par année. Il a été constaté que l'utilisation de la soie brute va toujours en augmentant dans les pays de l'Est. Au Japon par exemple, tandis que son emploi diminue dans les pays de l'Ouest. Cet état de chose a incité l'Association

internationale de la soie à organiser l'élevage du vers à soie partout où le climat permet la culture du mûrier.

D'autre part, c'est avec bienveillance que la proposition présentée par la délégation suisse et concernant la création d'une marque internationale de la soie, a été acceptée pour étude par le Congrès. A ce sujet, on relève que les frais de propagande devraient être supportés non seulement par les maisons travaillant la soie, mais également par les producteurs. Une augmentation de 3 % du prix de la soie brute a été proposée pour couvrir les frais de propagande.

Le voyage qu'effectue le Congrès a également été utilisé à des fins de propagande. En effet, des défilés de mode, au cours desquels la soie a été mise en valeur, ont été organisés à Athènes, Beyrouth, Istanbul et Nice.

Le prochain Congrès international aura lieu en 1969.

GRAND DEBAT SUR L'INFORMATION A BERNE

Un grand débat sur l'information plus exactement sur « l'établissement de relations de confiance dans l'information entre les autorités et le citoyen », a été organisé à Berne par la Société suisse de relations publiques. Il a permis de dégager la nécessité d'améliorer l'information officielle, mais a aussi montré les limites imposées aux efforts entrepris dans ce domaine.

Le débat avait été ouvert par un véhément plaidoyer de M. Oscar Reck, président de la Nouvelle Société Helvétique, en faveur d'une meilleure information du citoyen, lui permettant de prendre ses responsabilités en connaissance de cause. Sur les problèmes simples, a dit M. Reck, on nous abreuve de détails, mais sur les grands problèmes on ne fournit pas à l'électeur les éléments qui lui permettraient d'en apprécier la portée. Au siècle passé, les feuilles d'avis officiels pouvaient suffire. Maintenant, les efforts réunis de la presse, de la radio et de la télévision sont encore impuissants devant l'omniprésence d'une administration envahissante. Le Parlement lui-même est dévalorisé par la puissance des associations économiques.

Il faut donc, pour améliorer l'information, changer nos structures. Pour M. Reck, une révision totale de la Constitution fédérale s'impose. Elle devrait apporter une prise de conscience, un esprit nouveau favorable à l'établissement de relations de confiance.

Le Conseiller du Conseil fédéral pour les questions d'information, M. Max Nef, a ensuite montré que le recours aux relations publiques telles qu'on les conçoit dans les entreprises n'est guère possible pour l'information officielle. L'Etat n'a pas le droit d'influencer le citoyen, il ne peut faire campagne pour des projets contestés. Le rôle de la presse — pour autant qu'elle ne relègue pas la politique au dernier plan — reste primordial.

Des exemples pratiques ont ensuite été fournis aux très nombreux auditeurs qui assistaient à ce débat

par MM. Riesen, chef de presse du Département fédéral de justice et police; Kurz, chef de presse du Département militaire fédéral; Wenger, chef de presse des C.F.F., et Ory, chef de l'Office des relations publiques du canton de Berne.

Citons, pour terminer, l'avis du président de la Société suisse des relations publiques, M. R. Meile, de Bienne. Après avoir relevé que la libre circulation de l'information est un élément de la démocratie, il a dit: « Lorsque je parle des relations publiques des autorités, je voudrais inclure toutes les activités de l'échange d'informations et de la recherche de confiance réciproque, qui découlent naturellement du système administratif dans son effort de devenir une autorité prête à informer sans cesse avec compétence, au lieu de n'être qu'une autorité bureaucratique. Les relations publiques des autorités cherchent à obtenir un comportement positif volontaire de la part du citoyen, et non à le forcer. »

CONSULAT DE SUISSE A PORT-LOUIS

Le Conseil fédéral a décidé d'ouvrir un Consulat de Suisse à Port-Louis (Ile Maurice). Pour diriger cette représentation, il a nommé M. André-José Poncini en qualité de Consul honoraire de Suisse dans cette ville.

Né en 1928 à Curepipe (Ile Maurice), M. Poncini est originaire d'Acsona. Il fréquenta les écoles supérieures et l'Université de Lausanne où il obtint la licence ès sciences commerciales et économique. Rentré à l'Ile Maurice, il dirige, depuis 1956, la maison Poncini & Fils, à Port-Louis, qui représente, entre autres, plusieurs entreprises suisses importantes.

VERNISSAGE DE LA QUATRIEME EXPOSITION SUISSE DE SCULPTURE

Pour la quatrième fois en douze ans, Bienne fait le bilan de la sculpture suisse. A l'occasion du vernissage qui s'est déroulé au Palais des Congrès, le jury a sélectionné 174 sculptures sur un total de 500 projets par 140 artistes. Il s'est efforcé de rassembler les œuvres les plus représentatives des courants divers auxquels se rattachent nos artistes. Une place d'honneur a été réservée à Kemeny, Giacometti et Arp. Le prix de 60.000 francs offert par ce dernier, qui vient de décéder à Bâle, a été réparti entre les six artistes suivants: Hans Aebischbacher, Raphaël Benazzi, Lunginbuhl, Muller, Ramseyer et Erwin Rehmman.

Au cours du vernissage auquel assistaient de nombreuses personnes, parmi lesquelles plusieurs des exposants, M. Fritz Staehli, maire de Bienne, M. M. Justus Imfeld, Marcel Joray, rendirent hommage aux artistes et aux généreux donateurs qui ont permis la mise sur pied de cette nouvelle manifestation artistique à Bienne.

INSTITUT SUISSE DE ROME

Le Comité de direction et le Conseil de Fondation de l'Institut suisse de Rome (Villa Maraini) ont siégé à Lugano sous la présidence du Conseiller national Brenno Galli, président de la Fondation. Après avoir approuvé le rapport d'activité du directeur et des différentes Commissions ainsi que les comptes de l'exercice 1965, les deux organismes ont choisi les membres de l'Institut qui séjourneront à Rome à partir de l'automne prochain. Ils ont décidé en outre de marquer par une cérémonie officielle à Rome, en avril 1967, l'inauguration des bâtiments transformés et rénovés de l'Institut.

NOUVEAU CHEF DE DIVISION AU DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Le Conseil fédéral a accordé, à sa demande, au ministre Max Graessli, chef de la division des affaires administratives du Département politique, un congé non payé expirant le 31 mai 1967, afin de lui permettre de répondre à un appel qu'il a reçu de l'organisation des Nations unies de présider un groupe d'experts chargé d'étudier les répercussions économiques et les possibilités de développement économique de la République de Panama, canal à niveau reliant l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique.

M. Graessli, qui prendra sa retraite l'année prochaine, a prié le Conseil fédéral de le relever de ses fonctions de chef de la division des affaires administratives du Département politique. Le Conseil fédéral a donné suite à cette requête, en le remerciant des services rendus.

Pour diriger la division des affaires administratives du Département politique, le Conseil fédéral a nommé M. Fred Bieri actuellement suppléant de M. Graessli. M. Bieri s'est vu conférer à cette occasion, le titre de ministre plénipotentiaire.

Né en 1902, originaire de Grabs (sg), M. Graessli fréquenta les Universités de Genève, Paris et Berne. Détenteur du brevet d'avocat bernois et docteur en droit, il entra après divers stages pratiques, en 1930, au Département politique. Il fut en poste à Paris et à Berlin. En 1942, il fut nommé Consul général à Bratislava. Trois ans plus tard, il devint Conseiller de légation à Washington. En 1948, il fut chargé de la direction de la mission diplomatique suisse au Japon. L'année suivante, il dirigea pendant quelques mois, comme chargé d'affaires a.i., la légation à Moscou et fut ensuite nommé ministre de Suisse en Hongrie. Trois ans plus tard, il devint ministre de Suisse en Inde et en Thaïlande, avec résidence à la Nouvelle Delhi, en 1955, ministre et en 1957 ambassadeur en Suède. En 1961, M. Graessli séjourna près d'une année à Lomé, l'organisation des Nations unies lui ayant confié le mandat de Conseiller économique du gouvernement togolais. En 1962, le

Conseil fédéral le nomma chef de la division des affaires administratives du Département politique.

Né en 1915 à Aarau et originaire de Schangnau (Be), M. Bieri a accompli ses études à l'Université de Berne où il obtint le doctorat en droit. M. Bieri détient également le brevet d'avocat. Entré en 1940 au Département politique, il fut attribué successivement aux représentations diplomatiques suisse à Vienne, Athènes, La Haye, Budapest et Mexico. De Mexico, M. Bieri fut transféré, au début de 1961, à l'ambassade de Suisse à Cologne, où il exerça les fonctions de premier collaborateur du chef de mission avec le grade de Conseiller d'ambassade. En janvier 1963, le Conseil fédéral le nomma ambassadeur au Cambodge, en Indonésie et au Laos, avec résidence à Djakarta. Depuis janvier 1965, il remplissait les fonctions de suppléant du chef de la division des affaires administratives du Département politique.

UN SUISSE PRESIDERA UNE IMPORTANTE ASSOCIATION INTERNATIONALE

Le Comité de l'union internationale des associations d'installateurs de chauffage, ventilation et conditionnement d'air, siégeant à Berne les 9, 10 et 11 juin, a appelé à sa présidence M. André Kistler, ingénieur de Neuchâtel.

Cette Union est importante puisqu'elle groupe les entreprises de la branche organisée en associations dans 11 pays, entreprises qui occupent environ 200.000 ingénieurs, employés techniques, commerciaux et ouvriers, cependant que le volume des affaires traitées en une année est de l'ordre de 20 milliards de francs suisses.

Le but de l'association est de permettre un échange fructueux des idées et des techniques nouvelles, en un mot de promouvoir la profession.

L'ordre du jour de la session du Comité à Berne prévoyait la synthèse des travaux effectués par ses commissions à savoir : le Comité des pays du Marché commun, la Commission de normalisation, la Commission d'optimisation.

Le Comité des pays du Marché commun s'est préoccupé des circuits de vente, de la conclusion de contrats avec les fournisseurs, de la libre circulation des personnes et des matériels de la Commission de normalisation, après avoir défini les notions de garantie des installations, des conditions de livraison, de réception, a mis en lumière les problèmes posés par les associations temporaires d'entreprises, ceux enfin que suscitent les grands ensembles et leur mise en fonction échelonnée.

L'association suisse a présenté une étude sur la normalisation des représentations graphiques et symboles utilisés pour l'élaboration des plans d'installations. Cette norme déjà en vigueur en Suisse, agréée par l'O.F.I.A.M.T., a suscité le plus vif intérêt auprès des diverses délégations.

Elle a également suggéré que soient normalisées les méthodes d'essais des matériels de chauffage et aéraulique, afin de promouvoir une meilleure défense du consommateur. Elle a fait connaître son intention de créer un institut suisse d'essais dont les méthodes constitueraient la quintessence de celles appliquées dans les pays de l'Union. La Commission d'optimisation s'applique à définir les critères et leurs influences respectives à la recherche de l'optimum dans l'entreprise. Par des prévisions judicieuses il est possible, dans certains pays, de connaître les tendances du marché et d'éviter ainsi le gaspillage des moyens et des investissements. La rationalisation des moyens de production est également l'un des objectifs de cette Commission.

LE CONSEILLER FEDERAL SPUEHLER ET L'ADHESION DE LA SUISSE A L'O.N.U.

Dans le dernier bulletin de la Société suisse pour les Nations unies « La Suisse dans la communauté des peuples », le Conseiller fédéral Spuehler se félicite, dans une adresse aux membres, du travail effectué par la Société suisse pour les Nations unies et leur exprime sa reconnaissance et ses vœux pour la poursuite de leur activité.

Le chef du Département politique fédéral souligne que la constatation contenue dans le rapport du Conseil fédéral pour 1965, qu'une adhésion de la Suisse aux Nations unies ne s'impose pas à l'heure actuelle, reflète simplement l'état de l'examen actuel de la question. Le Conseil fédéral se rend compte que ce problème doit aussi à l'avenir être « constamment examiné ». L'attitude de la Suisse à l'égard des Nations unies est toujours positive. Il sera de notre devoir de rechercher les possibilités d'approfondir et d'intensifier notre collaboration partout où notre politique de neutralité le permettra.

Le Conseiller fédéral Spuehler souligne ensuite « l'importance décisive en politique étrangère, de la présence de l'O.N.U. et de nombreuses organisations internationales à Genève, pour la position de la Suisse dans le monde ». Aussi sera-ce également à l'avenir un devoir de faciliter l'activité de ces institutions et « de créer un climat propre à encourager la collaboration internationale ».

Le Conseiller fédéral Spuehler souligne enfin le résultat de la discussion publique pour ou contre une adhésion, « adhésion qui, toutefois, n'est imaginable qu'avec l'assentiment du peuple et des cantons ». C'est pourquoi le peuple suisse doit être informé du caractère et de l'œuvre de l'O.N.U., tâche qui n'est pas seulement celle des autorités, mais aussi d'associations telles que la société pour les Nations-Unies. « Seule une discussion issue du peuple peut conduire à une décision juste. »

DISTINCTION POUR M. WAHLEN

Le recteur de l'Université Laval de Québec — la plus ancienne institution d'enseignement d'Amérique du Nord — vient de conférer le titre de docteur honoris causa à M. Friedrich T. Wahlen, ancien chef du Département politique fédéral et ancien président de la Confédération, reconnaissant par là ses éminentes qualités d'homme d'Etat, ses mérites de savant et la fidélité de son amitié pour le Canada.

L'ambassade du Canada, à Berne, qui rapporte cette information, rappelle à ce propos que M. Wahlen a habité le Canada de 1922 à 1929 où il poursuivit des recherches agronomiques dans les laboratoires d'Etat. C'est pendant son séjour de recherches dans ce pays que M. Wahlen a épousé M^{me} Wahlen.

L'Université Laval a été créée à Québec en 1852 et porte le nom du premier évêque du Canada, Mgr de Montmorency Laval (1623-1708).

LES FUNERAILLES DE M. FREIMUELLER,
PRESIDENT DE LA VILLE DE BERNE

Berne a fait d'importantes funérailles à son ancien président de la Ville, M. Edouard Freimueller.

Le Conseiller fédéral Tschudi y représentait le Gouvernement tandis que MM. Pierre Graber et Dominique Auf der Maur conduisaient respectivement une délégation du Conseil national et du Conseil des Etats. M. Paul Duebi, vice-président du Conseil municipal devait, au nom des autorités de la ville, assurer de sa sympathie la famille du défunt.

Il s'est plu à rappeler les postes qu'assuma M. Freimueller en 1926 comme préfet de la Ville et en 1932 comme Conseiller municipal au Département de la police et de la santé publique.

M. Paul Duebi en a profité pour mettre en évidence les qualités de cet homme d'Etat qui devait parvenir au sommet de son **cursus honorum** en 1958 lorsqu'il fut élu président de la Ville.

Il appartenait aussi au Conseiller national Fritz Gruetter, président du parti socialiste suisse de faire l'éloge de son ami Freimueller qui fut dans le canton de Berne le premier préfet socialiste.

NOUVELLE REGLE
POUR LES SIGNAUX DE SORTIE
SUR LES AUTOROUTES

Donnant suite à une proposition de la Commission intercantonale de la circulation routière, le Conseil fédéral a décidé de modifier les prescriptions concernant la signalisation des autoroutes et semi-autoroutes.

Jusqu'à présent, les sorties étaient annoncées par trois indicateurs de direction identiques, placés à différents intervalles et portant le nom d'une ou plusieurs localités accessibles aux usagers empruntant la sortie.

Dorénavant, toute sortie aura son propre nom. Elle restera annoncée par trois panneaux. On trouvera d'abord 1.000 mètres avant la sortie, un panneau portant le nom de celle-ci, puis, 500 mètres plus loin, un indicateur de direction avancé mentionnant, outre le nom de la prochaine sortie, celui de la suivante, ainsi qu'un ou deux lieux de destination, le nom de ces lieux figure également sur l'indicateur de direction placé au début de la voie de décélération.

Les nouvelles prescriptions tendent à établir une certaine similitude entre les systèmes appliqués en Suisse et dans les pays voisins en matière de signalisation des autoroutes. On s'est toutefois efforcé d'éviter que les panneaux n'aient des dimensions excessives. Les conditions topographiques de notre pays empêchent d'autre part la mise en place des indicateurs de direction sur la berme centrale.

PROMOTION

Le Conseil fédéral a promu premier adjoint au ministre public fédéral M. Olivier Gautschi, avocat de Chézard-Saint-Martin (Neuchâtel) et Gontenschwil (Argovie), actuellement deuxième adjoint.

COLIS A DESTINATION DE L'ETRANGER
CONTENANT DE L'ARGENT
ET DES OBJETS DE VALEUR

Selon l'arrangement international concernant les colis postaux, les pièces de monnaies, les billets de banque, le papier-monnaie ou les valeurs quelconques au porteur, le platine, l'or ou l'argent, manufacturés ou non, les pierreries, les bijoux et autres objets précieux ne peuvent être expédiés à destination des pays qui admettent les envois avec valeur déclarée que dans pareils envois.

Or, il est fréquent que des envois contenant de l'argent et des objets de valeur soient expédiés à destination de ces pays comme colis ordinaires.

Il est dans l'intérêt des expéditeurs de s'en tenir strictement aux prescriptions rappelées ci-dessus.

« LA KRAMGASSE, RENDEZ-VOUS DU MONDE »

La presse a parcouru les arcades de la Kramgasse, à Berne, pour admirer quatre-vingts vitrines qui présentent trente villes du monde entier, reliées au réseau de Swissair. Un concours a été organisé pour récompenser les meilleures présentations, en tenant compte de la valeur publicitaire, de l'originalité des idées, de la réalisation artistique et de la présentation technique.

Ce « rendez-vous du monde » a été inauguré officiellement le 10 juin par M. Paul Duebi, Conseiller municipal de Berne, qui a montré que la Kramgasse était l'une des plus belles rues que l'on puisse voir.

(Suite page 25).

Suite de la page 19.

ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION SUISSE DES DIRECTEURS D'OFFICES DU TOURISME

Sous la présidence de M. R. Jaussi, de Montreux, s'est ouverte à Spiez l'assemblée de travail de l'Association suisse des directeurs d'Offices du tourisme à laquelle prenaient part les chefs de tous les grands centres touristiques de Suisse. On remarquait notamment parmi les participants le directeur de la Fédération suisse du tourisme, M. P. Risch, de Berne, le nouveau directeur de la Société suisse des hôteliers, M. H. Bircher, ainsi que M. Christian Signorel, vice-directeur de l'Office national suisse du tourisme qui représentait le directeur de notre organisation faitière du tourisme, M. W. Kaempfen, actuellement en Yougoslavie.

La discussion a été consacrée en premier lieu aux problèmes de la planification intensive des stations de tourisme, à la planification régionale, à la politique de stations de tourisme et à divers problèmes de développement du tourisme suisse et international. Elle a permis de souligner notamment le grand intérêt international qu'a rencontré l'Assemblée organisée au début de l'année à Pontresina par la Fédération suisse du tourisme. Les échanges de vues entrepris depuis des années avec les représentants des associations professionnelles nationales du tourisme du Danemark, d'Allemagne, de Grande-Bretagne, d'Italie, des Pays-Bas, d'Autriche, de Suède, de Finlande et de Norvège, doivent être poursuivis en vue d'une coopération plus étroite, les problèmes touristiques de ces pays étant sensiblement les mêmes. Le but de ces entretiens n'est pas de fonder une nouvelle association internationale, mais de développer une communauté de travail salubre.

Sur le plan national, le problème du skibob sur les pistes de ski fortement fréquentées doit faire l'objet d'un examen plus poussé en vue de la prévention accidents provoqués par des collisions. Il s'agit en l'occurrence d'accumuler les expériences avant de prendre une décision définitive. Le soutien financier volontaire du ski suisse doit être encore encouragé, notamment à la lumière de la propagande en faveur de la Suisse en tant que pays du ski, et cela tout spécialement aux Etats-Unis.

CANTON DE GENEVE

LES TENDANCES ACTUELLES DE LA PEINTURE ET DE LA SCULPTURE DE SUISSE ROMANDE

L'Alliance culturelle romande publie un cahier consacré exclusivement aux tendances qui caractérisent les jeunes peintres et sculpteurs de Suisse romande, à

l'occasion de l'exposition que l'Alliance organise en Suisse romande.

Comme le relève le président de l'Alliance, M. Weber-Pérot, de Chêne-Bourg, près de Genève, cette exposition réunit des œuvres de trente-quatre peintres et sculpteurs dont la plupart ont déjà acquis la notoriété. Ces artistes n'en représentent pas moins les tendances nouvelles qui caractérisent la peinture et la sculpture de la Suisse romande.

L'exposition est présentée actuellement au musée de La Majorie, à Sion, le musée des Beaux-Arts de Neuchâtel l'abritera du 2 au 14 août puis le musée historique de l'Evêché à Lausanne, du 1^{er} au 25 septembre. Elle sera ensuite visible à Moutier, en octobre et l'an prochain à Fribourg et Genève.

LA NOMINATION DU NOUVEAU RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE GENEVE SUSCITE QUELQUES REMOUS

L'élection du successeur du professeur Terrier au poste de recteur de l'Université de Genève a suscité quelques remous. Le Sénat de l'Université réuni en assemblée de professeurs ordinaires, pour élire le nouveau recteur et deux vice-recteurs, avait décidé de reporter cette élection à fin juin, « pour permettre à ses membres, dit un communiqué officiel de l'Université, de se prononcer en complète connaissance de cause. Il lui semble essentiel, en effet, ajoute le communiqué, que le recteur et les deux vice-recteurs, soient désignés par une large majorité de leurs collègues ».

D'aucuns avaient pressenti pour le poste de recteur le professeur Jacques Freymond, directeur de l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales. Or, comme les statuts de l'Université prévoient que le recteur doit être professeur ordinaire, alors que le professeur Freymond a seulement le titre de professeur extraordinaire, la Faculté des Lettres avait proposé au Département de l'Instruction publique, de nommer M. Jacques Freymond professeur ordinaire, sans pour autant se prononcer sur le choix du recteur.

Dans une lettre, qui vient d'être rendue publique par la Chancellerie d'Etat, M. André Chavanne, Conseiller d'Etat chargé du Département de l'Instruction publique, avait répondu à l'actuel recteur qu'il lui était difficile de nommer le professeur Freymond professeur ordinaire, ce dernier n'assumant qu'une heure d'enseignement par semaine à l'Université. De plus, sans s'opposer, à la nomination de M. Jacques Freymond comme recteur de l'Université, M. André Chavanne faisait valoir qu'en ce cas, le professeur Freymond devrait se mettre en congé comme directeur de l'Institut universitaire de Hautes études internationales et cela pendant la durée de son mandat de recteur, en raison des tâches qu'exigera ces prochaines années la modernisation de l'Alma

Mater Genevensis. Les choses en sont là pour le moment. L'élection est renvoyée d'un mois. Quant au professeur Freymond, il se trouve en mission en Amérique du Sud où il est chargé de prendre contact avec divers établissements universitaires. Il ne rentrera pas à Genève avant plusieurs semaines. Au surplus, le professeur Freymond, qui était également chargé d'une mission dans certains pays latino-américains par la coopération technique suisse, n'a jamais fait officiellement acte de candidature, tout en se déclarant prêt à mettre ses services à la disposition de l'Université de Genève.

DITES-LE AVEC DES FLEURS... A RIO-DE-JANEIRO ET A TOKIO

Poursuivant leur ronde autour du monde, les envoyés spéciaux de la manifestation franco-suisse des fleurs de l'amitié, organisée par Air-France, ont remis, le 9 juin, simultanément, à Rio-de-Janeiro et à Tokio, les fleurs de nos belles montagnes. Les horticulteurs suisses pour leurs compatriotes à l'étranger.

A Tokio, c'est la chanteuse France Gall qui a remis à l'ambassadeur de Suisse, au pied de l'avion d'Air-France, les fleurs de nos belles montagnes. L'un des plus émus fut, certes, un Zuricois, qui, résidant depuis cinquante et un ans au Japon, n'est jamais rentré au pays.

COLLABORATION POSTALE AERIENNE FRANCO-SUISSE

Au cours d'une conférence de presse, la direction du 1^{er} arrondissement des postes à Genève a annoncé la mise en exploitation à partir du 6 juin d'un vol de nuit venant de Strasbourg à destination de Lyon qui, dans les deux sens, fera escale à l'aéroport de Genève-Cointrin.

A l'aller, l'appareil, un bimoteur DC 3, du ministère des Postes de France se posera à 23 h 34 et au retour, à destination de Strasbourg, l'avion se posera à 1 h 58. Dans les deux cas l'escale ne sera que de neuf minutes.

Cette liaison qui marque un pas important nouveau dans la collaboration postale franco-suisse est destinée à rendre non seulement plus rapides des liaisons postales internationales au départ de Genève mais également avec la Savoie et la Haute-Savoie. Des fourgons postaux arriveront chaque nuit d'Annemasse et de Chambéry-Annecy à Genève-Cointrin pour charger et décharger de la correspondance à destination de la France, à bord de cet avion postal.

Des mesures ont été prises par l'administration des douanes suisses afin de faciliter le transit postal français à travers le territoire genevois. Les sacs seront plombés par la poste elle-même et une pièce d'acheminement sera remise aux véhicules des postes françaises pour la traversée du territoire genevois.

CANTON DE LUCERNE

ELEGANCE SUISSE AU BUERGENSTOCK

Cent cinquante maisons textiles suisses ont présenté au Buergenstock, devenu ainsi centre de la mode, leurs dernières trouvailles. M^{me} Schaffner, épouse du président de la Confédération, patronnait la manifestation, à laquelle les autorités suisses et cantonales étaient représentées. Trois défilés de mode ont permis aux cent quatre-vingts journalistes présents, originaires de vingt pays, de se faire une idée assez exacte de la mode suisse, qui s'inspire de Florence et de Paris, mais sans imiter servilement ce qui se fait à l'étranger.

CONFERENCE DE JOHN GLENN

L'astronaute américain John Glenn a fait une conférence, à la Maison suisse des Transports en présence d'un très nombreux public, où l'on remarquait plusieurs personnalités marquantes, dont le chargé d'Affaires des Etats-Unis, à Berne; M. H. Kellermann, l'attaché culturel de l'ambassade américaine, M. Franklin Steiner et le colonel Arnold Kaech, du Département militaire fédéral.

John Glenn a évoqué le programme spatial américain. Les succès remportés jusqu'à aujourd'hui dans le domaine de la course à l'espace ouvrent une nouvelle époque pour le monde entier.

Le but de mon voyage, a indiqué John Glenn, est de prendre contact avec des savants et des étudiants de nombreux pays et de leur fournir d'utiles renseignements, dans l'esprit préconisé par le Président Johnson.

Pour l'heure, les Etats-Unis se concentrent sur le projet « Apollo ». L'ensemble des expériences visent au succès de ce vaste projet qui prévoit l'envoi d'un homme sur la lune. Les vols « Gemini » font partie de ces expériences. Ainsi, les craintes exprimées par de nombreux médecins quant aux effets d'un voyage dans l'espace sur l'organisme humain ont pu être en grande partie écartées. Certains désordres organiques, apparus au cours des vols, ne sont en effet que de nature temporaire.

John Glenn a, en outre, déclaré en réponse à une question sur la participation éventuelle de la Suisse aux recherches spatiales, que notre pays disposait de nombreux hommes de sciences « avec lesquels nous serions heureux de pouvoir collaborer ». « Je doute, a poursuivi l'astronaute américain, que la Suisse veuille investir des millions et des millions de francs dans la recherche spatiale. Mais nous sommes toujours prêts à accepter les projets que l'on nous soumettrait et à les réaliser au bénéfice de tous. Nous avons déjà accepté dix-huit projets de divers pays européens, qui vont être réalisés aux Etats-Unis. »

Le séjour en Suisse du colonel Glenn est la dernière étape d'un périple européen qui l'a conduit en République fédérale d'Allemagne, en Suède, en Finlande, au Danemark, en Belgique, en France, au Luxembourg et en Grande-Bretagne.

CANTON DE NEUCHÂTEL

L'AFFAIRE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX DE NEUCHÂTEL

Le 2 mai dernier, un débat animé s'était déroulé au Conseil général de la ville de Neuchâtel à la suite du dépassement du crédit de près de 9 millions de francs, voté jadis par l'autorité législative, pour la construction d'une station d'épuration des eaux et de nouveaux collecteurs. Le groupe socialiste avait quitté la salle des séances et demandé la démission du Conseil communal, autorité exécutive de la ville, formé de deux radicaux, deux libéraux et un socialiste.

Dans un premier rapport adressé, à titre d'information, au Conseil général, le Conseil communal analyse longuement les causes de ce dépassement de crédit. Ces causes concernent, notamment, l'augmentation générale des prix et les difficultés rencontrées dans la construction du nouveau réseau de collecteurs... La construction de la station a été confiée à un bureau de Zurich qui n'a pas pu fournir un devis complet, à la fin de 1963, comme il avait été convenu. Le Conseil communal n'a reçu qu'un devis partiel en juillet 1964. Quant au devis définitif, il ne lui est parvenu, malgré plusieurs rappels, qu'en février 1966. Or, le prix des installations techniques avait très sensiblement augmenté entre-temps.

Le Conseil communal présentera, dans le plus bref délai possible, une demande de crédits supplémentaires, avec programme de financement, de manière à couvrir les dépenses qui excéderont sensiblement le devis initial. Aucun chiffre définitif ne peut donc être avancé pour le moment.

En concluant, le Conseil communal déclare : « Il est vrai que la procédure réglementaire n'a pas été observée, puisque nous n'avons pas sollicité plus tôt la couverture de nouvelles dépenses par un crédit. Cette inobservation n'en demeure pas moins une question de procédure qui ne saurait mettre en cause la gestion générale de notre autorité, comme telle, et encore moins revêtir un aspect d'ordre politique. S'il y a eu incorrection, il n'y a en revanche, pas eu d'irrégularité entachant la gestion du Conseil communal. C'est d'ailleurs l'occasion de relever que les trois groupes qui constituent le Conseil général sont aussi représentés au Conseil communal et que si une irrégularité pouvait

être perçue, chacun de ses membres se devait de la dénoncer. »

Et le Conseil communal de souhaiter qu'avec l'appui de chacun, les travaux indispensables pour l'épuration des eaux usées puissent être menés à chef, à Neuchâtel, dans le plus court délai possible.

INAUGURATION DE LA RAFFINERIE DE CRESSIER

L'inauguration de la raffinerie de Shell-Switzerland, à Cressier — la seconde construite dans notre pays — a eu lieu en présence de plusieurs centaines d'invités, parmi lesquels les représentants des autorités fédérales, cantonales et communales et de l'armée. La construction de la raffinerie a exigé environ deux ans de travaux. Conçu selon les normes techniques les plus modernes, ce vaste complexe industriel, d'une capacité annuelle de 2 millions et demi de tonnes de pétrole brut, aura nécessité un investissement de près de 180 millions de francs suisses. A ce montant s'ajoutent quelque 30 millions de francs pour l'oléoduc du Jura neuchâtelois qui, branché au pipe-line sud-européen, ravitaille la raffinerie à partir de Marseille-Lavera. Gaz, essence, kérozène, gaz-oil et diverses qualités d'huiles de chauffage, ainsi que le bitume, seront les principaux dérivés du pétrole que produira la raffinerie de Cressier dont la capacité de stockage est de 450.000 mètres cubes. La gare de triage permettra de charger chaque jour 300 wagons-citernes par jour. Elle est la plus grande gare jamais construite par la société Shell. Le système de refroidissement à air des installations de raffinage, évite l'utilisation de grandes quantités d'eau et en même temps les risques correspondants de pollution. Le peu d'eau utilisée principalement pour réduire les températures de pointe, ou produire de la vapeur, est en grande partie remise en circuit, ce qui permet à la station d'épuration de ne traiter que de faibles quantités. D'autre part, la raffinerie s'est engagée à ne brûler que des combustibles à teneur négligeable en soufre.

Les produits volatiles sont stockés dans des réservoirs à toit flottant, pour éviter la dispersion dans l'atmosphère de vapeurs d'hydrocarbure. On peut donc dire que toutes les mesures ont été prises pour assurer la protection de l'eau et de l'air.

Au cours de la cérémonie inaugurale, M. Gaston Clottu, président du Conseil d'Etat de la République et canton de Neuchâtel, s'est félicité de l'établissement d'une raffinerie dans l'Entre-Deux-Lacs. Une entreprise de cette envergure, dit-il, assure un apport économique substantiel au canton de Neuchâtel. L'orateur a également rappelé que toutes les mesures ont été prises pour éviter les risques de pollution de l'air et de l'eau.

Puis M. G. A. Wagner, directeur du Groupe Royal Dutch Shell, a mis en évidence le rôle déterminant que joue le pétrole dans l'approvisionnement d'un

pays en forces énergétiques, en même temps que l'amplitude des investissements que font les compagnies pétrolières pour parvenir à approvisionner le marché mondial en carburants, marché dont les besoins vont sans cesse croissant, surtout en Europe occidentale.

Troisième et dernier orateur, M. Raaflaub, président du Conseil d'administration de la Compagnie de raffinage Shell-Suisse, a rappelé que le printemps 1966 marque les soixante ans de la Société Shell. Celle-ci fut en effet enregistrée à Genève en 1906, sous le nom de Lumina S.A. C'est en 1949 que sa raison sociale fut modifiée en celle de Shell-Switzerland. Pour le moment, la raffinerie en est encore aux périodes d'essais. C'est seulement sur la base du résultat de ceux-ci que le dernier permis requis sera accordé par les autorités. M. Raaflaub a rappelé également que les mesures de protection imposées par les autorités ont été des plus strictes et ce sont même les plus développées qui aient été imposées jusqu'ici dans le monde. L'orateur a enfin remercié les autorités fédérales, cantonales et communales de la compréhension qu'elles ont manifestée à l'égard du projet de Shell-Switzerland.

Après la cérémonie inaugurale, les invités ont visité la raffinerie où l'on produira désormais 2 millions et demi de tonnes de carburants de toutes espèces destinés à couvrir les besoins les plus divers, ce qui représente à peu près le tiers de la totalité de la consommation suisse à l'heure actuelle.

CANTON DE SAINT-GALL

PREMIER PRIX POUR DES FILMS SUISSES

Deux films scientifiques suisses ont obtenu le Premier Prix au « Festival international de filmes científicos di Brasil » à Sao Paulo. « Le Microscope » et « La Microphotographie conventionnelle et automatique » sont dus à M. Hans A. Traber, de Zurich, qui les a tournés pour « Wild Heerbrug Ag ».

CANTON DE VALAIS

SEMAINE SUISSE :

LA NOUVELLE JEUNESSE D'UN VIEUX PAYS

A la veille des fêtes du cent cinquantième anniversaire de l'entrée du canton du Valais dans la Confédération, la « Semaine suisse » a organisé, dans le Valais central, un voyage d'informations qui a permis à la presse de voir de plus près la croissance économique de cette région, sur le plan de l'industrialisation et de l'aménagement du territoire.

Au point de vue du développement touristique, l'exemple présenté fut la future station d'Anzère, au pied du massif du Wildhorn, qui pourra accueillir près de six mille vacanciers.

Le nouveau Centre profession de Sion, avec ses trois mille apprentis témoigne de l'effort du Valais, en matière de formation professionnelle.

Dans le domaine industriel, la visite de la zone-témoin de Châteauneuf-Conthey a montré l'œuvre accomplie par une commune essentiellement rurale pour adapter son potentiel économique aux nécessités modernes.

En ce qui concerne les liaisons entre le Valais et l'extérieur, l'aérodrome civil de Sion présente des possibilités nouvelles sur le plan touristique.

Enfin, cette visite du Valais central ne pouvait se concevoir sans une promenade dans les vignes, qui commencent à fleurir.

La partie oratoire de ce voyage a été constituée par des exposés de MM. Marius Lambert, Conseiller d'Etat, et Henri Roh, directeur de la Société de Recherches économiques, sur les perspectives actuelles et futures de l'économie valaisanne, et par une causerie de M. Peter Schwendener, chef de l'Office cantonal de planification, sur l'aménagement de la vallée de Conches.

La conclusion fut donnée par un participant : le Valais est à la Suisse ce que la Suisse devrait être à l'Europe, un pays qui sort de son isolement tout en restant lui-même.

150^e ANNIVERSAIRE DE L'ENTREE DU VALAIS DANS LA CONFEDERATION DISCOURS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT DU VALAIS

M. Ernest Von Roten, président du Conseil d'Etat Valaisien, a pris la parole lors de la manifestation officielle qui s'est déroulée place de La Planta à l'occasion du 150^e anniversaire de l'entrée du Valais dans la Confédération.

Il a d'abord salué la présence du président de la Confédération des Conseillers fédéraux et des autres délégués des autorités fédérales, cantonales et communales, civiles, religieuses et militaires.

Il y a cent cinquante ans, a poursuivi M. von Roten, le Valais a uni son sort à celui d'une Suisse renaissante et il forme depuis lors le vingtième canton de la Confédération. Les Valaisiens sont heureux de pouvoir associer aujourd'hui leurs confédérés à cette fête.

Il n'est pas toujours facile de contenter les Valaisiens, qui aimeraient planter et produire chez eux ce qui réussit, alors que l'autorité fédérale aimerait les voir produire ce qui est demandé, ce qui se vend. Cependant, la Confédération a toujours traité avec bienveillance des problèmes valaisiens et son aide n'a jamais été refusée là où elle était nécessaire et possible.

Même si le Valais pouvait avoir encore des requêtes à présenter, le bilan de l'appartenance du canton à la Confédération est positif. Pourtant, M. von Roten exprime un vœu, le vœu d'un pays dont l'histoire n'a pas commencé en 1815 seulement, mais qui, depuis des siècles vit dans un ordre et sous des lois qu'il s'est délibérément données. Il demande que la constitution fédérale soit modifiée.

En effet, la base de tout Etat moderne est sa constitution. Or, l'immense majorité des Valaisans n'a pas pu, en 1874 approuver tous les articles de la Constitution fédérale. Dans deux tiers des communes du canton, pas un seul citoyen ne vota oui. Est-ce trop demander de la part d'un canton de pouvoir vivre, après cent cinquante ans, dans un Etat dont la Constitution répond à ses principes ?

Nous devons méditer sur le passé et penser à l'avenir, a conclu M. von Roten. En 1915, le Valais a renoncé à son autonomie absolue. La Suisse n'est-elle pas aujourd'hui devant le même problème ? Une nouvelle Europe se dessine. Faut-il à tout prix maintenir ce qui existe et que nous connaissons, ou devons-nous résolument nous orienter vers un avenir moins sûr peut-être, mais plus grand ?

LA CHAINE DE L'AMITIE

Pour marquer le 150^e anniversaire de l'entrée du canton du Valais dans la Confédération, la Radio de la Suisse romande a organisé un « tour du monde » de ses reporters. Aux escales qui ont jalonné l'itinéraire, les intéressés ont été accueillis par des représentants des ambassades et consulats, entourés de ressortissants du canton du Valais.

A Orly, notamment, ils furent salués par l'ambassade de Suisse et M^{me} Soldati, M. R. Vaucher, des authentiques Valaisans et quelques membres de la colonie.

MORT DU PEINTRE C.C. OLSOMMER

On annonce le décès, à Muraz-sur-Sierre, du peintre C.C. Olsommer, personnage quasi légendaire de ce Valais où il était venu s'établir il y a plus de cinquante ans.

Né en 1883 à Neuchâtel, M. Olsommer se fixa à Veyras au cœur de la « noble contrée » qu'il n'a pratiquement plus jamais quittée.

Le défunt avait fait ses études à Florence, Munich et Genève où il rencontra sa future femme venue de Bulgarie et qui lui donna cinq enfants.

Olsommer laisse une œuvre considérable répartie dans plusieurs musées et de nombreuses collections privées, une œuvre empreinte de mysticisme.

LE VALAIS ET LES PREVISIONS METEOROLOGIQUES

Comme le ciel en Valais est souverainement bleu depuis de longues semaines et que le soleil y règne

en maître, les commentaires vont bon train dans tout le canton au sujet des prévisions météorologiques données à la télévision, à la radio et dans la presse.

Se faisant l'interprète de nombreux Valaisans, M. le Conseiller national Francis Germanier a adressé une lettre très sèche au directeur de l'Institut suisse de météorologie, lettre dont le double fut envoyé à M. le Conseiller fédéral Tschudi, chef du Département de l'Intérieur.

Nous y relevons notamment les lignes suivantes : « Vos prévisions météorologiques à la télé et à la radio sont une moquerie que le Valais ne saurait supporter longtemps. J'ai déposé au Conseil national une question écrite à ce sujet. Pas plus tard que hier soir votre météo annonçait pour aujourd'hui la pluie à verses sur toute la Suisse, sauf une légère éclaircie subsistant en Suisse orientale. Or, ce matin et tout ce jour en Valais, le ciel est absolument bleu et serein. On pourrait en rire et se moquer de vous. Mais les conséquences sont beaucoup plus graves. Vos prévisions trompent les gens qui veulent se rendre en Valais et notre tourisme subit une perte très grande. Il va falloir cesser avec vos fantaisies. Vous pourriez très bien déléguer une de vos sibylles sur place et nous annoncer le lendemain le temps qu'il a fait la veille. Au moins l'indignation ne serait plus générale chez ceux que vous trompez régulièrement.

« Je suis en droit, comme représentant de ce canton, d'exiger de votre Institut un travail moins fantaisiste. Le budget de 1966 ne comporte pas un total de dépenses de 5,6 millions pour que les résultats soient pareillement négatifs et nuisibles. Si je n'observais pas immédiatement une prise de conscience réelle des erreurs persistantes commises par votre Institut, je me réserve d'interpeller le Conseil fédéral au Conseil national... »

Dans la lettre adressée à M. le Conseiller fédéral Tschudi, M. Germanier note d'autre part : « La coupe déborde. Cet Institut se moque du Valais et du temps qu'il fait... Autrefois, nous faisons l'objet d'un bulletin spécial supprimé on ne sait pourquoi. Les annonces actuelles ont soin chaque fois de préciser : " Suisse centrale et Valais " et neuf fois sur dix c'est tout faux... l'Institut de météo nous coûte assez cher pour que nous soyons en droit d'exiger de lui un travail sérieux. S'il ne sait pas, qu'il se taise plutôt que de nous induire en erreur. » Evoquant les prévisions dans le domaine du gel M. Germanier écrit : « Ce fut la nuit absolue cette année. »

Dans la question écrite déposée devant les Chambres, le Conseiller national Germanier demande au Conseil fédéral s'il n'est pas possible d'exiger des pronostics tenant compte de la réalité valaisanne...

(Voir la réponse du directeur de l'Institut, page 14. La Rédaction).

CANTON DE VAUD

FONDATION ALBERT-SCHWEITZER

La Fondation Albert-Schweitzer de bienfaisance et d'éducation, communique que M. Gérald A. Bartell, éditeur et directeur du Comité de la corporation Bartell media, a été nommé président du Comité de la Fondation. M. Bartell est un philanthrope américain, ancien professeur à l'Université du Wisconsin et actuellement administrateur d'une société, qui englobe une maison d'édition de livres et de revues, ainsi que des stations de radio et de télévision.

Le but de la Fondation est d'acheter le château de Corcelles pour le collège Albert-Schweitzer, qui vient d'être transféré de Churwalden dans le canton de Vaud. Un autre but est de créer de nouvelles institutions sur le modèle du collège suisse Albert-Schweitzer qui devraient être constituées sur le modèle d'un « Libéral arts collège » au niveau universitaire. Les pays qui s'efforcent d'avoir des collèges Albert-Schweitzer sont les Pays-Bas, le Danemark, Israël et le Nigeria.

La Fondation, qui a été constituée avec l'approbation d'Albert-Schweitzer six mois environ avant sa mort, est particulièrement intéressée à l'éducation des jeunes gens qui proviennent de tous les pays sans distinction de races et de croyances.

Le collège Albert-Schweitzer à Corcelles organise chaque année des cours d'été pour adultes également dans le domaine de la philosophie, des religions et de l'éducation. En hiver, il accueillera cinquante étudiants, nombre maximum venant d'Amérique, d'Europe et d'Afrique. Le collège ne donne des cours que dans les domaines de la métaphysique et des beaux-arts. Le Directeur est le pédagogue américain Has Rosenwald. Il a été fondé en 1950 par M. Hans Casparis, maître à l'école cantonale de Coire.

PRIX LITTÉRAIRE CHARLES-VEILLON 1965

La remise des prix littéraires « Charles-Veillon 1965 » s'est déroulée à Lausanne. La cérémonie a été ouverte par M. Charles Veillon, fondateur du prix, qui a rappelé les circonstances de la création de cette distinction littéraire. M. Veillon a annoncé que le vingtième anniversaire du prix qui porte son nom aurait lieu l'an prochain et serait célébré à Lugano.

Puis les présidents des trois jurys ont présenté les lauréats. Tout d'abord, M. Reto Røedel, de l'Université commerciale de Saint-Gall, a parlé du roman qui a remporté le prix de la langue italienne : il s'agit de « L'Orizzonte », de M^{me} Carla Allemande, a récompensé M^{me} Barbara Koenig, de Siessen (Bavière), pour le roman « Die Personenperson ».

Enfin, M. André Chamson, de l'Académie française, présenta le lauréat de langue française, M. Georges Piroué (dont nous reparlerons dans notre

prochain numéro), un Suisse de Paris, pour son œuvre « Une si grande faiblesse ». Dans son allocution, M. André Chamson rendit hommage à la mémoire de M^{me} Anna Langfuss, lauréate en 1962 pour son roman « Le sel et le soufre », qui est récemment décédée.

LE CENTENAIRE DE GUSTAVE DORET

C'est à Aigle, qu'ont débuté les manifestations qui marquent, dans le canton de Vaud, le centième anniversaire de la naissance du grand musicien Gustave Doret, parce qu'il est né à Aigle le 20 septembre 1866. Un Comité avec le concours de la Dramatique et de la Société de chant l'Helvétienne, a repris « La Servante d'Evolène », de Doret et R. Morax, représentée pour la première fois au théâtre du Jorat le 29 mai 1937. La première de cinq représentations prévues à Aigle a été donnée, avec un plein succès, en présence des autorités cantonales, régionales et communales. La régie est assumée par M. Paul Pasquier, et la direction musicale par M. Pittier, directeur de l'Helvétienne. La municipalité d'Aigle assure son concours financier à l'entreprise.

La première représentation a été précédée d'une cérémonie devant l'Hôtel-de-Ville, où furent rappelés les grands mérites du compositeur, auteur des « Armaillis », de « Deux fêtes des vigneron », décédé le 19 avril 1943, à Lausanne.

MORT DE M. MARCEL HENG

M. Marcel Heng, directeur de l'imprimerie de la « Feuille d'avis » et des Imprimeries réunies à Lausanne, est décédé brusquement à l'âge de soixante ans.

Il avait fait des études commerciales et dirigea d'abord une imprimerie à Bienne, puis l'Imprimerie de la Concorde à Lausanne. En 1948, il fut appelé à la direction de l'imprimerie de la « Feuille d'avis » de Lausanne et faisait partie dès 1963 du Comité de direction de la Société de la Feuille d'avis de Lausanne et des Imprimeries réunies. C'était une autorité en matière d'arts graphiques. Il a présidé en 1957 le Comité d'organisation de la grande exposition « Graphic », installée au Comptoir suisse. Il a présidé de 1958 à 1966 la section vaudoise de la Société suisse des imprimeurs. Il était, depuis 1959, membre honoraire du musée Gutenberg à Berne pour les grands services rendus aux arts graphiques et à l'Institut.

POUR LE CENTENAIRE
DE LA NAISSANCE DE GUSTAVE DORET

Le 20 septembre 1866 naissait à Aigle le compositeur Gustave Doret. Le centenaire de la naissance de ce musicien à qui la musique suisse doit tant,

a suscité diverses manifestations, dont les représentations de la « Servante d'Evolène » texte de René Morax, en mai et en juin à Aigle. Le théâtre du Jorat dont la création est due à Doret et aux frères Morax, a tenu, lui aussi à marquer cet anniversaire, sous le titre « Je chanterai toujours », il a monté une grande évocation musicale d'œuvres maîtresses de Doret, en choisissant les fragments les plus caractéristiques des fêtes des Vignerons de 1905 et 1927, d'« Aliénor », de « Henriette » et de la « Servante d'Evolène ».

Deux cent cinquante exécutants membres du chœur de Chally-sur-Clarens du grand chœur du Jorat sous la direction de Robert Mermoud, le chœur mixte de Moudon, dirigé par M. Rapin, la chanson valaisanne, sous la direction de Georges Haenni, ont travaillé avec enthousiasme divers chœurs. La première de cette évocation s'est donnée, au théâtre du Jorat en présence d'une foule attendrie et respectueuse qui a applaudi les exécutants. Géo Blanc à qui on doit le texte reliant les diverses œuvres Danielle Volle (Paris), la touchante Aliénor de 1965, le metteur en scène, Jacques Béranger et Jean Thoos, l'auteur des décors.

Après la représentation ce fut la traditionnelle réception dans la cantine, à cause de l'orage, qui a réuni les invités, les exécutants, les amis de toujours du théâtre du Jorat, M. Frédéric Fauquex, ancien conseiller aux Etats, président du théâtre du Jorat salua plus spécialement les artisans du spectacle qui ont ainsi rendu hommage à Gustave Doret, il remercia spécialement Jacques Béranger initiateur de cette manifestation. Danielle Volle qui interprète quatre rôles et à tous ceux qui contribuèrent au succès du spectacle.

LES RENCONTRES SUISSES ETUDIANT L'AVENIR DU FEDERALISME ET LA CRISE DES METIERS

Dans plusieurs professions indispensables à notre économie, la relève des ouvriers qualifiés n'est pas assurée. Bien plus, un grand nombre de ces ouvriers quittent chaque année ces professions pour entrer dans celles du secteur tertiaire, administrations, services, etc. Ces problèmes, qui touchent un aspect fondamental de notre évolution future, ont été abordés (données, conséquences, causes et remèdes) à l'occasion de l'Assemblée générale des rencontres suisses, qui a eu lieu à Lausanne le samedi 18 juin sous la présidence de M. J.J. Schwarz, directeur général du Centre international de formation de l'industrie horlogère, et avec la participation de M.C.T. Ducommun, directeur général des P.T.T., V. Dubois, secrétaire général de l'Association cantonale bernoise des fabricants d'horlogerie, et R. Siegenthaler, secrétaire central de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers. Les Commissions des rencontres suisses poursuivront pendant quelques mois encore, ces études qui ont déjà donné de très intéressants résultats.

En ouvrant les travaux de l'Assemblée, qui groupait d'éminentes personnalités des milieux militaires, politiques, économiques et sociaux, M. J. J. Schwarz, président, a en outre présenté un certain nombre d'initiatives qu'il conviendrait de prendre ou de développer pour que notre pays puisse s'adapter à l'évolution du monde contemporain tout en restant fidèle aux principes essentiels du fédéralisme. Ces études seront également poursuivies dans le cadre de l'association.

CANTON DE ZURICH

L'EXPEDITION SUISSE AU GROENLAND

Les premiers participants de l'expédition suisse au Groenland ont quitté Copenhague le 26 mai. Une tenace ceinture de glace a barré aux navires l'accès de la côte orientale. MM. S. Angerer, de Lucerne et Ch. Schindler, de Niederurnen, ont entrepris, en attendant les six autres alpinistes, une course à traîneau avec des chiens polaires. Ils ont eu pour ce faire un délai de quatre semaines.

C'est à bord de quatre traîneaux polyester que les Suisses ont franchi, au début de juin, l'immense glacier vers le nord en partant du fjord de Tasissarssik. Il leur a fallu deux semaines environ pour parvenir au pied des montagnes et gravir la région appelée « Switzerland ». La plupart de ces sommets n'ont pas de nom et, ce sont les premiers grimpeurs qui ont pu les baptiser. La région qui a été choisie par les alpinistes se trouve dans le cercle polaire, de sorte qu'en été, il y fait jour constamment.

L'entreprise a été placée sous le patronage de la section « Pilatus » du Club alpin suisse. Les frais de l'expédition ont été en grande partie supportés par les participants eux-mêmes.

LE COSMONAUTE AMERICAIN JOHN GLENN EST ARRIVE A KLOTEN

Le cosmonaute américain John Glenn est arrivé à l'aéroport de Zurich-Kloten. Très décontracté, le jeune aviateur a été salué à sa descente d'avion par le consul général américain à Zurich, M. Howard Trivers, et l'attaché culturel près l'ambassade américaine à Berne, M. Franklin Steiner. Du côté Suisse, il a été salué par le capitaine Richard Schilliger, de « Swissair ». John Glenn est accompagné de sa femme et de sa fille Caroline Anne. Il a déclaré au cours d'une conférence de presse improvisée qu'il venait en Suisse pour la première fois et qu'il était heureux de s'y trouver. C'est un vieux rêve qui s'est enfin réalisé.

Notre hôte s'est aussitôt rendu à Lucerne où il doit prononcer une conférence (voir page 26).

INTERDICTION DE L'ORDRE DES JESUITES,
COUVENTS ET ORDRES RELIGIEUX.
NOUVEL ARTICLE CONSTITUTIONNEL
SUR LA LIBERTE RELIGIEUSE
ET SUR DES RELATIONS PACIFIQUES
ENTRE LES DIVERSES CONFESSIONS

Le groupe d'études sur les relations entre l'Etat et les Eglises et sur la révision de la Constitution fédérale communique :

« Depuis deux ans, une communauté de travail formée, sans préjudice de leur appartenance politique ou confessionnelle, d'enseignants universitaires, de membres du corps judiciaire, de gouvernements et de parlements cantonaux, d'ecclésiastiques de diverses confessions et de représentants des institutions culturelles de toutes les régions de notre pays, a procédé à un examen détaillé de toutes les questions liées au postulat von Moos abolition des articles d'exception religieux. Douze conseillers nationaux et cinq députés au Conseil des Etats ont accordé leur appui à cette action civique. Le Comité directeur s'est réuni quatre fois à Zurich et à Berne. Une sous-commission, formée des membres résidant dans le canton de Zurich a exercé une action préparatoire au cours de nombreuses séances de travail et elle a présenté un projet complet qui a été soumis par la voie écrite aux membres des autres cantons. Il en a résulté un projet amendé accepté dans le vote final à la quasi-unanimité.

Le groupe d'études préconise avec une pleine conviction la suppression de toute discrimination des minorités religieuses et la garantie de l'égalité des droits en faveur de tous les citoyens suisses. En conséquence, il demande l'abolition de l'interdiction de l'Ordre des jésuites existant depuis cent dix-huit ans et de l'interdiction introduite il y a quatre-vingt-douze ans d'établir de nouveaux couvents ainsi que des restrictions touchant l'établissement d'ordres religieux en Suisse. Cette réforme ouvrira à notre pays la voie d'une signature de la Convention européenne pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales qui est en vigueur entre quinze autres Etats.

Le groupe d'études se prononce en faveur d'une solution globale qui s'appuie sur une nouvelle définition de la liberté religieuse et sur l'introduction d'un nouvel article constitutionnel sur les relations pacifiques entre les membres des divers groupements professionnels. Le projet adopté a la teneur suivante (Cf. étant utilisé comme abréviation de Constitution fédérale) :

Article 49 C.f.

Alinéa 1 : La liberté de conscience et de croyance est inviolable.

Alinéa 2 : L'exercice de ce droit n'est restreint que par la protection des mêmes droits et libertés d'autrui et par le maintien de la paix publique.

Alinéa 3 : nul ne peut se livrer à une activité visant à empêcher ou à entraver l'exercice de la liberté de conscience et de croyance.

Alinéa 4 : Le libre exercice des cultes est garanti dans les limites compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs.

L'article 50 C.f. contiendra sans modification les alinéas 3, 4, 5 et 6 de l'article 49 actuel. Ce règlement réaffirme les principes régissant l'exercice des droits civiques ou politiques sans limitation d'aucune sorte par des prescriptions de nature ecclésiastique ou religieuse. Il prévoit que les convictions religieuses n'affranchissent pas de l'accomplissement d'un devoir civique.

Article 51 C.f.

Les cantons et la Confédération peuvent prendre toutes mesures aptes à sauvegarder et promouvoir la paix religieuse, à maintenir l'ordre public, à réprimer les empiètements sur les deux domaines de la compétence de l'Etat et des Eglises et à prévenir tout préjudice porté à la liberté de conscience et de croyance d'autrui.

Le groupe d'études tient à affirmer que le nouvel article 51 ne présente pas un « article de tolérance » dont le principe a été évoqué au cours de récentes discussions publiques.

Le groupe d'études considère la tolérance en matière morale et civique comme un but élevé qui ne saurait cependant être atteint par des prescriptions d'ordre législatif mais seulement par la voie d'une éducation dans le sens humanitaire et l'élimination des vestiges de la haine ou de la méfiance en matière religieuse.

L'élément essentiel du projet de réforme est constitué par la révision partielle de l'article 49 C.f. visant à mieux mettre en valeur la conception fondamentale. Une clause générale est prévue à la place du catalogue actuel qui énumérait avec quelques omissions des situations particulièrement graves de l'utilisation d'une contrainte en matière de conscience. La clause générale n'abandonne pas les garanties existant actuellement mais tend à souligner le principe général.

Le groupe d'études complète ce programme immédiat avec trois recommandations qui pourront être mises en vigueur ultérieurement dans le cadre de révisions partielles ou d'une révision totale de la Constitution fédérale. Cette séparation répond à la considération qu'un projet qui devra être soumis au référendum devrait de préférence être simple pour éviter que l'opposition aux différents aspects d'un projet complet ne s'unisse pour y faire échec.

Les recommandations à cet égard sont les suivantes :

1) L'article 75 C.f., qui limite en relation avec les articles 96 et 108 l'éligibilité des ecclésiastiques est un article d'exception en tant qu'il contredit l'article 4 C.f. (tous les Suisses sont égaux devant la loi). Une révision à entreprendre à un moment opportun devra éliminer la discrimination en permettant aux citoyens suisses exerçant une fonction ecclésiastique

d'être élus membres du Conseil national, du Conseil fédéral et du Tribunal fédéral.

2) Abolition de l'article 50, alinéa 3 C.f., concernant les contestations affectant la formation ou la scission de communautés religieuses. Cette disposition, relative aux difficultés surgies dans les années 1870 du fait de la scission entre catholiques chrétiens et l'Eglise catholique romaine, a perdu son actualité. Le Code civil et le Code des obligations suffisent comme base de décision dans les litiges éventuels.

3) Abolition ou révision de l'article 25^{bis} C.f. (interdiction de l'abattage du bétail selon le rite israélite) sans préjudice de la garantie d'une protection des animaux. En tant que disposition purement policière et administrative, la matière faisant l'objet de l'article 25^{bis} C.f. n'a pas sa place dans la Constitution et devrait faire l'objet d'une ordonnance. Pour autant que la compétence de la Confédération doit être maintenue dans ce domaine, il serait opportun d'examiner si un nouvel article constitutionnel devait donner à la Confédération la responsabilité de la législation sur la protection des animaux ou du moins le contrôle des abattages à condition qu'il n'y ait pas d'obstacles tenant à la structure fédérale de notre pays. Le rôle du législateur doit consister en l'occurrence dans l'aplanissement des difficultés éventuelles entre les représentants des organisations de protection des animaux des organisations israélites et des administrations publiques, afin de préparer une solution acceptable par toutes les parties.

Le groupe d'études souhaite que les organes de l'opinion publique prennent position sur ces propositions et que les autorités fédérales les soumettront à un examen. »

FONCTIONNAIRES ETRANGERS EN VOYAGE D'ETUDE EN SUISSE

A Genève a débuté le voyage d'étude de vingt et un hauts fonctionnaires, organisé par Pro Helvetia. Les pays suivants étaient représentés par des délégués des ministères des Affaires étrangères ou de l'information : Ethiopie, Dahomey, Jordanie, Cameroun, Congo-Brazzaville, Tanzanie, Thaïlande, Tunisie, Rau, Zambie, Congo-Léopoldville, Corée, Malia, Iles Maurices, Nigeria, Soudan.

Les participants à ce voyage à travers la Suisse, qui a été patroné par M. A. Lindt, délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique, ont visité les villes de Genève, Renens (Vd), Fribourg, Berne, Thoun et Zurich d'où ils se sont rendus en Autriche. Pendant leur séjour en Suisse, les délégués des gouvernements des pays précités ont entendu des exposés sur les services d'information et de presse. A Genève, ils se sont occupés plus particulièrement du service d'information de l'O.N.U., à Berne, du service d'information et de presse du Département politique fédéral, de la Société suisse de radio et télévision, et du Service suisse des ondes courtes. A Zurich, ils ont visité l'Institut international de la

presse, la rédaction d'un grand quotidien et la poste principale, ce programme a été complété par de nombreuses discussions avec des publicistes.

FONDATION DE LA « WOSCHOD HANDELSBANK AG »

La Commission fédérale des banques communique que la « Woschod Handelsbank » a été fondée à Zurich le 17 juin, par un groupe de banques soviétiques. Mais il faudra attendre l'inscription de l'établissement bancaire russe au registre du commerce pour que cette fondation prenne force de loi. Une telle inscription ne peut se faire qu'après que la banque « Woschod » aura été autorisée à le faire par la Commission fédérale des banques. Mais aucune demande en ce sens n'a encore été faite.

On peut signaler que « Woshod » signifie en russe l'aube.

C'est en mars dernier que l'Ambassade de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à Berne informa le Département politique fédéral qu'un groupe de banques soviétiques envisageait de créer en Suisse, conformément aux lois de notre pays un établissement bancaire, qui aurait pour but de faciliter les échanges commerciaux entre les deux pays.

Le Conseil fédéral chargea alors le Département politique de remettre à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Berne une note, relevant que la fondation d'une banque soviétique en Suisse devrait satisfaire aux conditions stipulées par le Code suisse des obligations et la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne. Ce n'est qu'à ces conditions qu'un groupement étranger peut créer sur territoire helvétique une société anonyme indépendante et de droit suisse. C'est la Commission fédérale des banques qui est chargée de constater, à la lumière des statuts de la société comme aussi de son organisation interne, si les conditions prévues par la loi sont remplies. Dans l'affirmative, la banque peut alors être autorisée à demander son inscription au registre du commerce, puis, cette modalité accomplie, à commencer son activité. Les membres du Conseil d'administration doivent être en majorité suisses.

Les banques ainsi enregistrées sont soumises à la surveillance de la Commission fédérale des banques, assistée d'une institution de révision reconnue par elle. S'il apparaît que la situation s'écarte des critères légaux, ces deux instances ont pouvoir d'agir dans le cadre de la loi.

Lors des entretiens qu'ils ont eus avec des organes suisses, les délégués de la banque soviétique ont déclaré que la banque s'abstiendrait de toute opération contraire aux intérêts suisses, et que ses transactions ne sortiraient pas du cadre commercial. Son but est de développer les échanges commerciaux entre l'Union sovié-

tique et la Suisse, et, éventuellement, avec des pays tiers.

En ce qui concerne le statut du personnel étranger qui sera occupé par cette banque, les prescriptions qui régissent l'admission et le séjour des étrangers désireux de travailler en Suisse demeurent réservées, compte tenu des mesures conjoncturelles en vigueur.

CARNET DE DEUIL

On apprend le décès, survenu à Zurich, de M. Johann-Conrad Meyer, journaliste. Le défunt avait débuté dans cette profession en 1936, en qualité de correspondant économique de la « N.Z.Z. » à Berlin. Expulsé d'Allemagne en 1940, il entra en Suisse et collabora régulièrement au « Tages-Anzeiger », à « Finanz und Wirtschaft », au « Schweizerische Handelszeitung » et au bulletin hebdomadaire de l'établissement bancaire « Julius Baer et C^{ie} ». Après la guerre, il fut le correspondant suisse de l'« Agence France-Presse », du journal hambourgeois « Die Welt » et du grand hebdomadaire américain « Us News and world report ». La radio lui avait confié une « chronique économique ».

FONDATION DU CENTENAIRE

La Fondation du Centenaire de la Société suisse d'assurances générales sur la vie humaine pour la santé publique et les recherches médicales à Zurich a décidé d'accorder en 1966 des subsides conformes à son but, pour un montant de 86.000 francs. Les allocations serviront cette fois-ci à l'équipement d'un hôpital de la campagne en appareils modernes et à des recherches médicales dans le domaine de la cirrhose hépatique et de l'artériosclérose.

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Chambre suisse du commerce a tenu sa 235^e séance le vendredi 27 mai à Zurich sous la présidence de M. H. R. Schwarzenbach, à Thalwil ; elle s'est occupée de trois importants problèmes qui ont politiquement et économiquement une très grande importance de principe.

ASSURANCE VIEILLESSE ET SURVIVANTS.

A la suite des informations données par le bureau du « Vorort », la Chambre a examiné les récentes nouvelles propositions concernant l'assurance vieillesse et survivants. De larges milieux demandent que les rentes A.V.S. soient immédiatement adaptées au renchérissement. On doit cependant constater que si depuis le début de l'A.V.S. en 1948 l'indice des prix à la consommation a augmenté de 70 points, en revanche, l'indice moyen des rentes a, lui, progressé de plus de 127 points. L'amélioration des rentes dépasse ainsi de loin le renchérissement.

Si les rentes étaient, au cours d'une septième révision, augmentées de 20 %, cela entraînerait ces prochaines années une dépense supplémentaire annuelle d'environ 225 millions de francs. Certes, les recettes supplémentaires provenant des primes encaissées sont en moyenne de 150 millions de francs par année supérieure aux estimations faites lors de la sixième révision de l'A.V.S. Il n'y a cependant guère lieu d'admettre que les 75 millions de francs restant pourraient être couverts uniquement par un accroissement des intérêts du Fonds central de compensation ainsi que par l'encaissement de primes supplémentaires. Un relèvement des contributions des Pouvoirs publics devrait, de l'avis de la Chambre suisse du commerce, également être rejeté en raison de la situation financière difficile de la Confédération et des cantons. La Chambre suisse du commerce est par conséquent d'avis qu'un relèvement des rentes ne peut se justifier que dans le cadre des moyens disponibles.

La Chambre suisse du commerce rejette catégoriquement l'initiative lancée par la Fédération suisse des syndicats chrétiens nationaux qui vise au relèvement massif des rentes A.V.S. et à faire dépendre ces dernières de l'indice du revenu national, tout en prévoyant une obligation légale d'instituer des assurances d'entreprises. Sans un notable relèvement des primes et des contributions des Pouvoirs publics, une nouvelle amélioration des rentes n'est pas possible. Quant à l'indexation des rentes, elle serait une entrave à la lutte contre le renchérissement et favoriserait de nouvelles tendances inflationnistes. Une obligation légale pour les entreprises de créer des fonds de prévoyance pour le personnel serait contraire au caractère fondamental de la solution suisse de la prévoyance en faveur de la vieillesse et survivants, selon laquelle l'A.V.S. doit être complétée par l'assurance volontaire. Ce n'est qu'ainsi qu'il est possible de tenir compte de la diversité des conditions des différentes branches économiques.

Si une éventuelle révision de l'A.V.S. devait exiger non seulement des primes plus élevées des assurés, mais aussi des contributions plus importantes des Pouvoirs publics, elle devrait être placée dans le cadre d'un programme financier général. On ne saurait songer à un financement solide de l'A.V.S. indépendant de la politique financière et économique de la Confédération.

REDUCTION DES HEURES DE TRAVAIL DU PERSONNEL D'EXPLOITATION DE LA CONFEDERATION, DES C.F.F. ET DES P.T.T.

La Chambre suisse du commerce s'est en outre occupée de la question de la réduction des heures de travail du personnel d'exploitation de la Confédération des C.F.F. et des P.T.T. On s'efforce de motiver les propositions du Conseil fédéral de réduire la durée du travail de quarante-six à quarante-quatre heures en se référant aux réductions de travail analogues intervenues dans l'économie privée. On doit cependant tenir compte du fait que

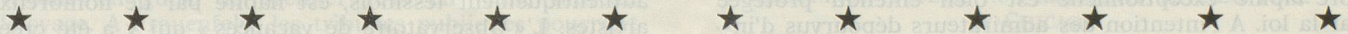
plus de la moitié des ouvriers occupés dans l'économie travaillent encore actuellement quarante-six heures et plus. Au cours des quatre dernières années, le personnel de la Confédération a bénéficié d'augmentations réelles de salaires de 10 à 22 %. Des classes d'âge entières ont des vacances plus longues que celles que connaissent les professions correspondantes. On ne saurait donc parler d'un traitement défavorable du personnel de la Confédération. Le fait relevé dans le récent rapport d'exercice des C.F.F. qu'il n'existe pas de difficultés de recrutement du personnel d'exploitation est une preuve particulièrement frappante que les conditions de travail du personnel de la Confédération sont favorables.

La réduction de travail proposée aurait pour effet que la Confédération, les P.T.T. et les C.F.F. ainsi que les entreprises de transports privées se verraient obligés, pour maintenir les prestations actuelles, d'engager plus de 3.000 nouveaux employés. Or, ceux-ci seraient pris à l'économie privée au moment où cette dernière se voit imposer une nouvelle réduction de 5 % des ouvriers étrangers. L'économie privée aurait au surplus à supporter les frais supplémentaires résultant d'une telle mesure sous la forme d'importants relèvements de tarifs. Pour ces diverses raisons, la Chambre suisse du commerce est d'avis qu'une nouvelle réduction de

la durée de travail du personnel de la Confédération n'est pas justifiée et qu'elle irait à l'encontre des efforts déployés dans la lutte contre le renchérissement.

INITIATIVE SOCIALISTE RELATIVE AU DROIT FONCIER

Enfin, la Chambre suisse du commerce s'est occupée de l'initiative socialiste relative au droit foncier. Elle est d'avis que cette initiative tend à vider de sa substance le droit de propriété et qu'elle doit par conséquent être rejetée. La Chambre exprime l'espoir que l'initiative sera soumise à la votation populaire sans contre-proposition. Ce serait une erreur de reprendre à moitié, afin d'obtenir le retrait de l'initiative, les principes de cette dernière, qui tendent à une modification importante de notre ordre juridique et économique. Les nombreuses contre-propositions présentées au cours de la procédure de consultation ont montré combien l'ensemble de la question était complexe; des études complémentaires sont indispensables pour éclaircir le problème « droit foncier et plan d'aménagement national ». Une disposition constitutionnelle éventuelle relative au droit foncier devrait par conséquent être préparée sans être influencée par l'initiative en cours et le temps nécessaire devrait y être consacré.



ALLOCUTION DE M. SOLDATI, AMBASSADEUR DE SUISSE EN FRANCE

Suite et fin de la page 24.

et pour brosser un tableau séduisant de notre œuvre, passée et présente. Du thème que le Secrétariat des Suisses à l'étranger propose à notre méditation, examinons ce que l'avenir exige de nous.

Le cadeau que le souverain suisse s'apprête à confirmer — nous le souhaitons ardemment — implique également des devoirs qu'il me paraît nécessaire de souligner, plutôt que nos réussites. Les Suisses de Paris sauront, je l'espère, témoigner leur gratitude à la patrie pour cette année de la Cinquième Suisse et pour l'adoption de l'article constitutionnel qui la couronnera. Comment témoigner cette gratitude? En nous montrant constamment conscients du fait que chacun de nous est vraiment, auprès de tous les citoyens du pays de résidence avec lesquels nous sommes en contact, un représentant de la Suisse dont nous contribuons à composer l'image. Cette responsabilité et cette dignité obligent.

Mais l'œuvre d'avenir des Suisses de Paris et de France doit se traduire dans les faits. Le resserrement de nos liens avec le pays veut que nous soyons mieux informés sur notre histoire, nos institutions, ainsi que sur les problèmes d'actualité de notre vie nationale. Il

en résulte que nos sociétés et groupements doivent favoriser leurs échanges avec la Suisse, échanges de conférenciers, de points de vues, de documents. En bref, il leur appartient de dépasser le folklore et la tradition, et de mettre leur horloge à l'heure helvétique en amenant leurs membres à suivre l'évolution actuelle de notre pays, qui n'est pas sans intérêt, ni parfois sans vivacité. De tout cela, la conclusion paraît se dégager que nos sociétés devront, en plus de leurs activités spécifiques actuelles, faire un effort commun pour l'étude de ces questions civiques au sens le plus large. Ne devront-elles pas, pour répondre à cette exigence, adapter leur organisation en procédant par exemple à certaines concentrations? C'est une question que je vous pose, en souhaitant que vous en débattiez entre vous, au sein de vos Comités et assemblées.

On affirme que la lumière naît de la discussion. Si, en réponse à ce que notre pays fait pour nous, j'avais pu susciter quelque lumière sur les voies et moyens que nous avons de mieux servir encore son rayonnement à l'avenir, cette journée compterait parmi celles qui ont marqué et marqueront l'année de la Cinquième Suisse.

26 juin 1966.

A. SOLDATI.